

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : Mmes BERSANS, CLASTRE, BRUN, LACAVE-PISTAA, HOURS ; MM. MARSAGUET, MICHON, MEGE, PIAT, VALTON, DUPOUY, TIRET-CANDELE.

Absents-excuses : M. BERNADAS (pouvoir à Mme BERSANS) ; M. SANCHEZ (pouvoir à M. DUPOUY)

Mme BRUN a été nommée secrétaire.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2) Délibération N° 2020-27-02/001 : Approbation du compte de gestion 2019 de la commune et du CCAS

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du trésor, à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 de la commune d'Aubertin après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Mme le Maire rappelle que le CCAS a été dissout le 31 décembre 2019. Le Conseil Municipal approuve également le compte de gestion du CCAS.

Délibérations approuvées à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

3°) Délibération N° 2020-27-02/002 : Vote du Compte Administratif 2019 de la commune et du CCAS

Commune :

- Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sandrine BERSANS, Adjointe au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

• **Investissement :**

Dépenses :	Prévu :	280 992,00
	Réalisé :	162 737,79
	Reste à réaliser :	0
Recettes :	Prévu :	280 992,00
	Réalisé :	96 664,84
	Reste à réaliser :	0

• **Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévu :	706 102,00
	Réalisé :	368 603,58
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	706 102,00
	Réalisé :	735 786,38
	Reste à réaliser :	0,00

• **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	-66 072,95
Fonctionnement :	367 182,80
Résultat global :	301 109,85

CCAS :

• **Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévus :	6 082,00
	Réalisé :	2 272,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévus :	6 082,00
	Réalisé :	6 282,12
	Reste à réaliser :	0,00

• **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	4 009,80
Résultat global :	4 009,80

Délibérations approuvées à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

Mme le Maire n'a pas voté les Comptes Administratifs

4°) Délibération N° 2020-27-02/003 : Affectation des résultats 2019 de la commune et du CCAS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Commune :

- Un excédent de fonctionnement de :	94 652,81
- Un excédent reporté de :	272 529,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	367 182,80
- Un excédent d'investissement de :	66 072,95
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un excédent de financement de :	66 072,95

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 de la commune comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT :	367 182,80
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	66 072,95
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	301 109,85

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT **66 072,95**

CCAS :

- Un excédent de fonctionnement de :	27,68
- Un excédent reporté de :	3 982,12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 009,80

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du CCAS comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT :	4 009,80
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	4 009,80
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0,00

Le résultat de clôture du CCAS (4 009,80 €) sera repris au budget 2020 de la commune.

Délibérations approuvées à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

5) Divers

a) Tennis

Suite à la demande des utilisateurs, le filet de tennis sera changé et les peintures au sol refaites

b) Voirie

La commission voirie fera le tour du village pour répertorier les routes abîmées.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 21h30

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.